Coordination Nationale Interprofessionnelle
Syndicat des Professionnels de Santé

Le 13 novembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il est temps de passer des remerciements à la reconnaissance concrète et une juste rémunération des agents de la fonction publique hospitalière.

Les agents de la fonction publique hospitalière jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre société. Chaque jour, ils assurent des missions indispensables auprès de la population et contribuent, par leur engagement et leur professionnalisme, à la qualité du service public.

Dans un contexte marqué par l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat et l'évolution des exigences professionnelles, leur situation mérite une attention particulière.
La reconnaissance de leur engagement ne peut se limiter aux discours. Elle doit également se traduire par des mesures concrètes en matière de rémunération, de conditions de travail, d'égalité professionnelle et de protection sociale.

C'est pourquoi nous souhaitons interpeller les pouvoirs publics sur plusieurs attentes essentielles :

- Une augmentation significative du SMIC
- La revalorisation des rémunérations, notamment par le dégel du point d'indice
- L'abandon de la proposition faite par la cour des comptes, qui souhaite geler les avancements de grade et d'échelon des fonctionnaires
- Une refonte des grilles de salaires indiciaires pour qu'aucun agent ne soit rémunéré sous le SMIC
- Le rétablissement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) afin de mieux protéger les agents contre les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation.
- Le maintien à 100 % de la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire, ainsi que l'abrogation du jour de carence, pour garantir une meilleure protection financière des agents confrontés à la maladie.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, avec des mesures concrètes pour supprimer les écarts de rémunération et garantir les mêmes perspectives de carrière.
- Une complémentaire santé et une prévoyance de haut niveau, accessibles à tous les agents, afin de leur assurer une protection adaptée face aux aléas de la vie.

Ces attentes sont légitimes. Elles répondent à un enjeu majeur : préserver l'attractivité de la fonction publique, fidéliser les personnels et garantir durablement la qualité de nos services publics.

Les agents publics méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement. Leur rémunération, leurs droits et leur protection sociale doivent être pleinement considérés.
Nous appelons donc les pouvoirs publics à entendre ces attentes et à engager un dialogue constructif débouchant sur des mesures concrètes et durables.

Florent LIEVEAUX
Président National du Syndicat CNI

Syndicat CNI
Adresse : 2, rue de la Milétrie – CS 90577 – 86021 POITIERS Cedex
Tél : 06 64 41 78 65 / **Courriel :** secretariatnationalcni@gmail.com / **Site :** www.syndicat-cni.org